



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Rapport annuel

2024-2025



Table des matières

Mot de la présidente
Mot de la directrice générale

01

A

L' AAPPQ

- › En chiffres
- › Une équipe engagée
- › Les comités

05

B

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats publics

- › Relations gouvernementales, affaires publiques et collaborations

12

C

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

- › Formations, conférences et événements
- › Avantages négociés

18

D

Positionner et promouvoir les membres et leurs expertises

- › Communications
- › Références au public

23

E

Gouvernance et finances

- › Vie associative

28

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR PLUS

Ce document contient des boutons et des [mots](#) donnant accès à de l'information supplémentaire.



RETOURNER
À LA TABLE
DES MATIÈRES



Mot de la présidente du CA

Administratrice de l'AAPPQ depuis 2019, mais élue présidente en novembre 2024, je signe ce mot pour la première fois. Après avoir occupé la vice-présidence pendant deux ans, je n'ai pas hésité à accepter ce nouveau rôle, même si je savais que ces nouvelles responsabilités exigerait de ma part un engagement constant et entier. Inspirée par l'énergie de mon prédécesseur, Richard A. Fortin, qui a solidement tenu la barre pendant 14 années, je me suis investie avec conviction et détermination.

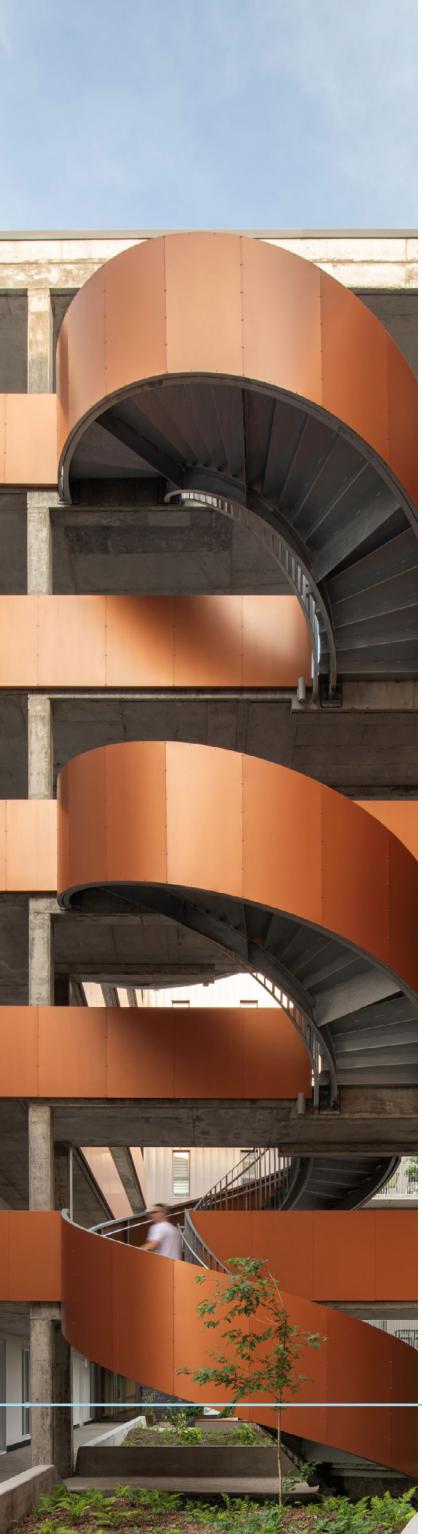
Avec toute l'équipe et les membres du conseil d'administration (CA), nous avons accompli un travail colossal cette dernière année, notamment par une implication assidue dans le dossier du Décret. Les discussions et les négociations avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) nous ont beaucoup occupés. Ces dernières années, l'AAPPQ s'est positionnée comme un interlocuteur de choix auprès du SCT en vue de la modernisation du Décret - datant de 1984 et jamais remanié. Bien que nous aurions souhaité sa mise à jour plutôt que son abolition, nous avons porté les recommandations et les revendications des architectes à la table des discussions. Nos explications, visant à bien faire comprendre le rôle des architectes et leurs responsabilités professionnelles, ont globalement été entendues.

Nous pouvons être fiers du travail collaboratif accompli pour créer un *Guide des services d'architecture*, qui a remplacé le Décret en juillet dernier. Même si nous avons exprimé certaines réserves au moment de sa publication, principalement en ce qui a trait à la grille de la méthode à pourcentage, nous estimons qu'il s'agit d'un document de travail précieux, clair et détaillé,

offrant une base solide sur laquelle nous appuyer lors de négociations avec les donneurs d'ouvrage. Qui plus est, la relation que nous avons tissée avec le SCT demeure et nous poursuivrons nos démarches afin que cette grille soit revue à la hausse, et soit ainsi plus représentative de la juste valeur du taux d'effort et des risques associés aux services et aux exigences des contrats publics.

Comme vous le savez, les relations gouvernementales sont au cœur de notre mission, soit la défense des intérêts de tous nos membres, et l'AAPPQ a su acquérir une grande crédibilité auprès des acteurs du milieu. La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) nous a consultés à plus d'un titre au cours de l'année écoulée. Nous avons contribué à la mise à jour du *Guide sur l'accessibilité des bâtiments* et sur le *Guide explicatif pour les bâtiments de construction en bois d'œuvre massif encapsulé d'au plus 18 étages*. Nous siégeons au comité d'experts chargé d'élaborer un guide des bonnes pratiques en surveillance des travaux de construction de bâtiments et nous sommes invités à travailler prochainement sur les toitures végétalisées.

Suite ▼



Je souligne aussi que nous intervenons régulièrement auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI), un donneur d'ouvrage majeur qui influence les pratiques dans les marchés publics. Nous avons abordé plusieurs sujets d'importance pour les architectes, tels que la préfabrication, les modes de réalisation collaboratifs, l'optimisation ou une meilleure planification des budgets des projets, les honoraires et les livrables.

Mentionnons aussi que nous avons déposé deux mémoires : l'un sur le projet de *loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public*, et l'autre sur le projet de loi édictant la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Ces accomplissements n'auraient pas été possibles sans la contribution des membres du CA et des comités que je tiens à remercier chaleureusement. Je tiens également à remercier l'équipe de l'AAPPQ et Lyne Parent pour leur soutien précieux.

Notre dynamisme est porté par notre ambition de servir notre réseau de membres dans toute sa diversité. Soyez assurés que notre travail constant d'influence auprès des pouvoirs publics en vue de contribuer à l'adoption de politiques, de lois et

de règlements adaptés à votre réalité, peu importe la taille de votre firme et la région où vous pratiquez, se poursuivra.

Nous avons besoin de votre participation et de votre appui pour faire rayonner l'Association et la maintenir solide et pertinente. Nous comptons sur vous pour agir en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs de l'AAPPQ, et pour inviter d'autres firmes à devenir membre et à se joindre à l'action. La crédibilité d'un organisme comme le nôtre tient en effet dans sa capacité à mobiliser les forces vives de son secteur, et, bien entendu, dans la qualité de ses interventions.

Nous entrons dans une nouvelle ère – celle du Guide, de nouveaux modes d'adjudication et de nouvelles façons de faire – pleine de promesses. Poursuivons notre travail, demeurons vigilants, tenons-nous informés et restons engagés, c'est ainsi que nous réussirons à bien faire valoir l'importance du rôle de l'architecte et toute la teneur de ses responsabilités.

ANNE LAFONTAINE, architecte
Présidente

Mot de la direction générale



La dernière année a été particulièrement marquée par nos relations publiques et gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique, ainsi que par notre offre d'activités de soutien à nos membres.

Nos travaux avec le Secrétariat du Conseil du trésor se sont accélérés en vue de la production d'un guide robuste sur les services et les tarifs, en remplacement du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*. Nous avons œuvré pour que la mise en place des nouveaux modes d'adjudication contribue à de saines conditions de pratique favorisant la qualité du cadre bâti institutionnel. Nos actions se sont soldées par la publication, en juillet, d'un *Guide des services d'architecture*. Nous y donnerons suite afin que soit mieux reflétée la juste rémunération des services correspondants aux livrables attendus par les organismes publics.

Nous avons poursuivi nos démarches auprès des instances gouvernementales et auprès de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) pour que les architectes puissent s'engager pleinement dans les appels d'offres publics en mode de réalisation de projet intégré (RPI). Ces approches contractuelles, dans lesquelles les parties contractantes doivent renoncer à toute réclamation les unes envers les autres et au droit d'être indemnisées, semblaient être incompatibles avec le *Code de déontologie des architectes*. Une directive de l'OAQ est venue préciser la position de l'Ordre à cet effet.

Nous nous sommes intéressés au projet de loi instaurant la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, à la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise en infrastructures publiques* axée notamment sur la préfabrication, les modes collaboratifs et la révision des approches de planification dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI)*. Nous avons été consultés dans le cadre des travaux de la Régie du bâtiment du Québec portant sur la surveillance - ou la certification obligatoire. Nous sommes intervenus dans le dossier des tarifs et contre-tarifs applicables au commerce avec les États-Unis et leur impact sur notre industrie, et dans plusieurs autres dossiers.

Nous avons continué le déploiement de notre *ESPACE AAPPQ* où se retrouvent nos éditions du Magazine numérique *Panorama* et les deux saisons de *C'est quoi tes plans?*, série de balados produite par l'Association. *Panorama* nous permet de diffuser des contenus numériques de qualité (textes et photos) sur différentes plates-formes en libre accès, et ainsi mettre en valeur la sélection annuelle des 25 projets réalisés par nos membres, autant d'exemples de la diversité et de la qualité des réalisations.

Suite ▼



Dans le cadre d'une entente de services avec la Ville de Montréal, nous avons finalisé la conception et la production de capsules vidéo qui ont pour objectif de favoriser la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale des projets soumis aux comités consultatifs d'urbanisme (CCU) à Montréal. Cet outil de formation pourra inspirer d'autres approches de ce type, dans les autres municipalités du Québec.

Nos événements et formations ont suscité l'intérêt de plus de 1400 personnes ; autant d'occasions de se former et de débattre des défis de la pratique, de la qualité de notre patrimoine bâti et des enjeux socio-économiques de notre secteur d'activité.

Je souligne la collaboration fructueuse entre l'OAQ (incluant Direction du Fonds d'assurance de l'OAQ) et l'AAPPQ pour l'organisation de deux activités qui ont attiré plus de 400 personnes, soit le webinaire portant sur *la gestion des risques contractuels* et le colloque *L'architecture face aux crises logement+climat*.

Plusieurs personnes ont contribué aux activités détaillées dans ce rapport. Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement, et plus particulièrement Anne Lafontaine, présidente, et François Paradis, vice-président, qui ont été

de toutes les rencontres de discussion avec le SCT (une vingtaine) et de tous les travaux en amont et en aval de ces rencontres. Cela représente un engagement remarquable pour des administrateurs bénévoles qui doivent conjuguer ces efforts avec leurs activités professionnelles, et notamment pour la présidente qui participe également à plusieurs autres activités stratégiques et de gouvernance.

Un merci particulier à Claude Bourbeau, architecte, pour sa participation ponctuelle aux réflexions entourant la juste rémunération des services professionnels. Je remercie également l'équipe de l'AAPPQ, avec laquelle nous avons réalisé tous les chantiers et projets présentés dans ce rapport. Finalement, je remercie Richard Fortin, président sortant, pour sa contribution significative, pendant 14 ans, dans l'intérêt commun des membres de l'Association.

LYNE PARENT
Directrice générale

A

L'Association des architectes
en pratique privée du Québec



L'AAPPQ

Mission

Renforcer le rôle de l'architecte en pratique privée, qui, en tant qu'un des principaux garants de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Vision

Être l'organisme rassembleur et la voix des firmes d'architecture, pour faire reconnaître leur valeur ajoutée.

Orientations 2023-2026

- Une offre de services adaptée aux besoins des membres, aux profils de leurs firmes et à l'évolution de la profession
- Une visibilité et une reconnaissance accrues de la profession d'architecte en pratique privée auprès du public, des donneurs d'ouvrage privé et public et des collaborateurs clés
- Des pratiques, des politiques et une réglementation favorables à la pratique privée de l'architecture
- Une gestion efficace et une équipe mobilisée dans une perspective de pérennité

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

Actions

Concrètement, l'AAPPQ agit au quotidien en :

- **Offrant des services adaptés aux besoins des membres**, aux profils de leurs firmes et à l'évolution de la profession, en développant des programmes et des outils conçus pour soutenir leur croissance entrepreneuriale.
- **Valorisant le rôle de l'architecte auprès du public**, des donneurs d'ouvrage privé et public et des collaborateurs clés pour renforcer la perception positive de l'architecte en pratique privée et faire connaître son impact sur l'environnement bâti, l'économie et la qualité de vie de la population québécoise.
- **Agissant comme voix collective auprès des autorités gouvernementales et des autres parties prenantes pour défendre des pratiques**, des politiques, des normes et une réglementation favorables à un développement architectural de qualité, tout en veillant à ce que les intérêts des architectes en pratique privée soient pris en compte dans les décisions qui les concernent.
- **Travaillant à l'amélioration continue de ses processus internes, ses systèmes de gestion et ses pratiques organisationnelles** pour atteindre un niveau élevé d'efficacité et de performance.



Valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident les actions de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

Intégrité

En tant que coordonnateur d'ensemble du projet, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle, respectueuse des clients et des autres intervenants.

Innovation

Reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que le cadre bâti est le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.

Qualité

Parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que l'environnement bâti soit un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.

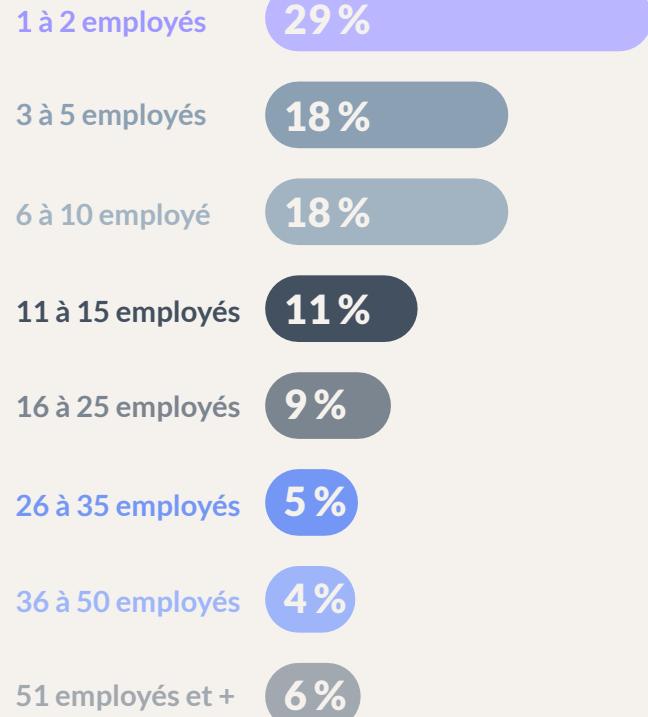
Durabilité

Le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que notre cadre bâti est une empreinte qui façonne notre société, il est de notre responsabilité qu'il soit respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

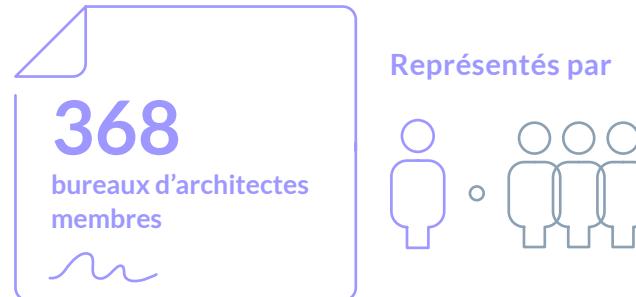
En chiffres

Répartition par taille de bureaux

65 % des firmes membres ont 10 employés et -



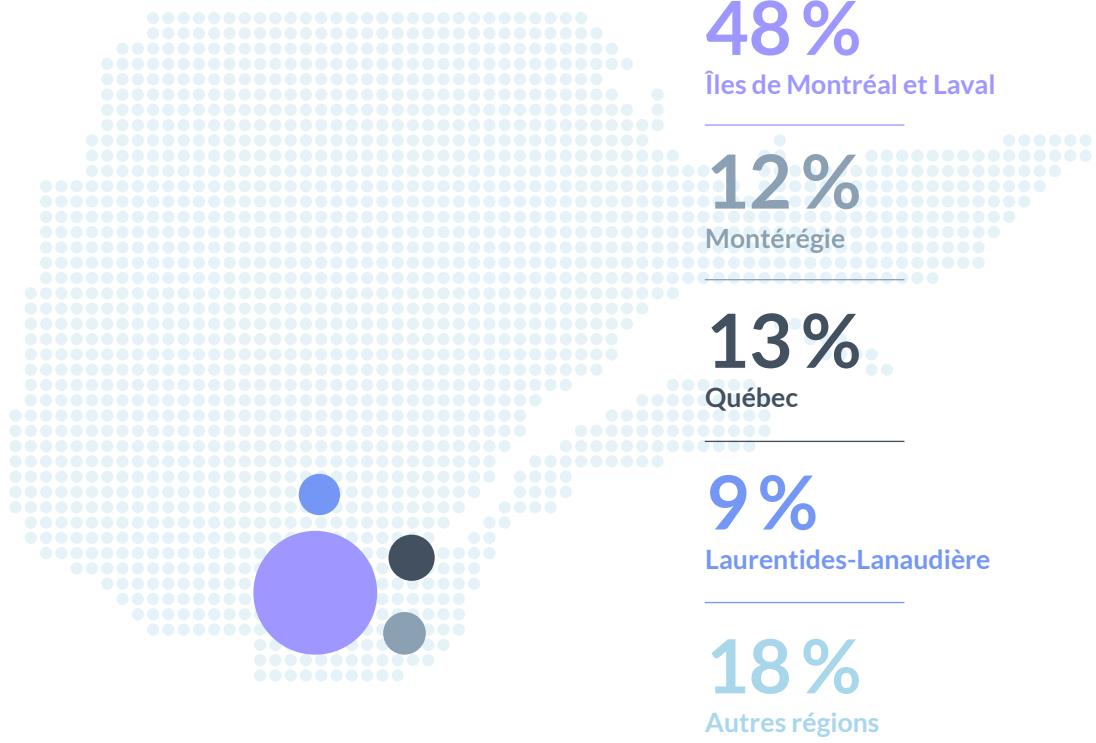
Bureaux d'architectes



Représentés par

784 architectes patrons ou associés

Répartition géographique



Une équipe engagée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est dirigée par un conseil d'administration composé de douze administrateurs qui sont élus parmi les membres architectes patrons, d'une administratrice externe et par une direction générale. Elle s'appuie également sur divers comités de travail, constitués d'administrateurs, de membres et de son équipe permanente.

Le conseil d'administration

Pour assurer une représentation régionale adéquate au sein du conseil d'administration, le territoire du Québec est divisé en cinq régions, soit les régions électORALES utilisées par l'OAQ.

- 

ANNE LAFONTAINE
Menkès Shooner Dagenais
LeTourneau Architectes
Présidente
Région: Montréal



KARINE DALLAIRE
Karine Dallaire architecte
Administratrice
Région: Montréal



FRANÇOIS PARADIS
GLCRM Architectes
Vice-Président
Régions: Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la Madeleine



KRYSTEL FLAMAND
Prisme architecture
Administratrice
Régions: Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec
- 

STEPHAN CHEVALIER
Chevalier Morales architectes
Trésorier
Région: Montréal



MARC-ANDRÉ MAILLE
ARTEFAC Architecture
Administrateur
Régions: Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière



ANDRÉANNE DUMONT
Bisson Fortin architecture + design
Administratrice
Régions: Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière



NICOLAS LEMAY
Cimaise
Administrateur
Régions: Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec
- 

AUDREY MONTY
Provencier_Roy
Administratrice
Région: Montréal



PATRICIA PRONOVOIST
Anne Carrier Architectes
Administratrice
Régions: Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches



ÉLISA BELL-NADEAU
Groupe A
Administratrice
Régions: Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches



THOMAS GAUVIN-BRODEUR
Leclerc architectes
Administrateur
Région: Montréal
- 

JOHANNE DESROCHERS
Administratrice externe

▲

L'équipe permanente



LYNE PARENT
Directrice générale



ADRIENNE PILON
Directrice des communications



RALPH JEAN-LOUIS
Coordonnateur développement,
événements et partenariats



ANDREA FERRADAS
Adjointe administrative



AURORE LEROUGE
Chargée de communication
et de concertation



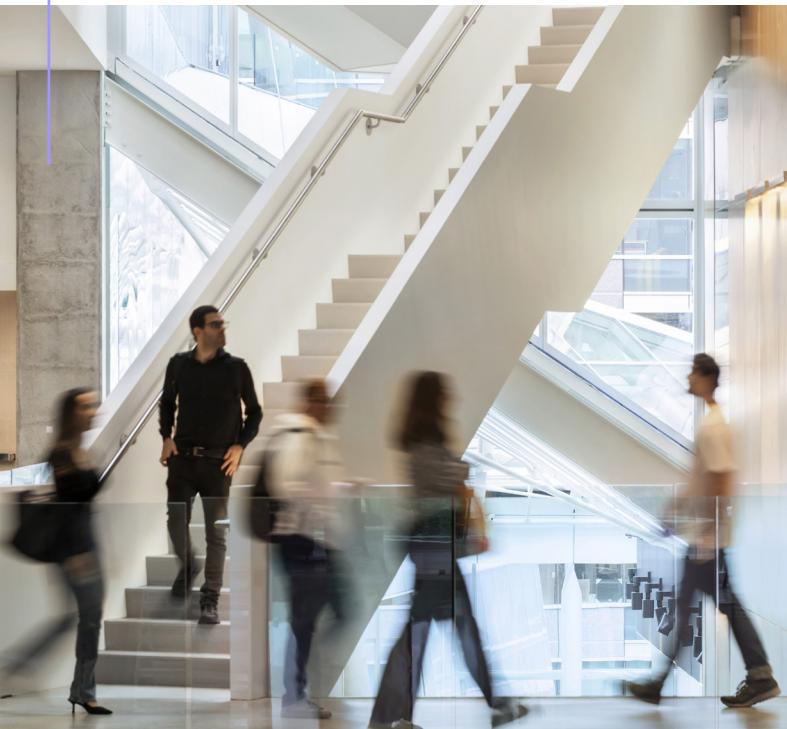
FLORENCE REINSON
Conseillère en relations publiques
et gouvernementales

« L'architecture du quotidien, ce que j'appelle la “petite architecture”, n'a pas besoin d'être spectaculaire pour être marquante. C'est une mémoire vivante. »

MICHEL RABAGLIATI
Auteur québécois de bande dessinée

Les comités

Pour mettre en œuvre les orientations 2023-2026 de l'Association, différents comités alimentent la réflexion nécessaire et se réunissent selon une fréquence déterminée par les actions et besoins stratégiques. Ces comités internes ont été formés après un appel à candidatures. L'AAPPQ participe également aux travaux de comités externes, mis en place par différents collaborateurs.



Comités internes

- › Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines : composé de membres du conseil d'administration uniquement et comité ad hoc pour la révision d'une disposition des règlements généraux
- › Comité d'audit et stratégie : composé de membres du conseil d'administration uniquement
- › Comité sur les marchés publics des ministères et organismes
- › Comité sur les marchés publics des municipalités
- › Comité sur la concertation avec la SQI
- › Comité sur le logement abordable
- › Comité sur les communications et la promotion
- › Comité vision d'avenir pour la pratique privée
- › Comité sur la documentation type pour la pratique privée
- › Comité sur la formation pour les architectes en pratique privée
- › Comité de sélection pour la publication annuelle de l'AAPPQ

Comités externes

- › Comité de la RBQ sur la construction en bois d'œuvre massif d'au plus 18 étages
- › Comité de la RBQ sur la surveillance des travaux
- › Comité de la RBQ sur le guide sur l'accessibilité universelle
- › Comité de la RBQ sur les toitures végétalisées
- › Comité de l'OAQ sur la cartographie des activités de conception (délégation)
- › Comité du Fonds des architectes sur la prévention des sinistres (délégation)
- › Comité tripartite sur la prévention des litiges et sinistres
- › Comité de travail AAPPQ et Association des manufacturiers de bâtiments modulaires du Québec
- › Comité de travail AAPPQ et Association québécoise des cadres scolaires

B

Améliorer les conditions de pratique
et d'octroi de contrats publics



Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats publics

Relations gouvernementales, affaires publiques et collaborations

Travaux avec le Secrétariat du Conseil du trésor et représentations

Depuis 2018, l'AAPPQ a entretenu un dialogue constant avec le Secrétariat du Conseil du trésor, à son invitation, et a pris part à différentes tables d'échange portant sur les services d'architecture dans les marchés publics. Les objectifs poursuivis étaient de diversifier les modes d'adjudication de contrats en architecture et de faire évoluer le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par les architectes*.

Après une phase de travail amorcée en 2022, qui avait mené à l'introduction de cinq nouveaux modes d'adjudication favorisant la qualité, une nouvelle phase de travaux intensifs a été menée au cours de la dernière année. Celle-ci consistait à préparer la transition pour faire suite à l'abrogation du Décret par le gouvernement et avait pour objectif de produire un *Guide des services d'architecture*.

Ce Guide, entré en vigueur le 5 juillet 2025, comprend notamment :

- une définition des services de base correspondants aux exigences et manières de faire contemporaines ;

- une définition des méthodes de rémunération ;
- une référence à la grille de taux horaires préparée par l'Institut de la statistique du Québec et reposant sur une enquête menée auprès de l'industrie ;
- une grille des honoraires à pourcentage, fournie à titre indicatif pour la négociation des ententes contractuelles ;
- une liste de services additionnels ;
- une grille de catégories de bâtiment.

Plus d'une vingtaine de rencontres collaboratives se sont tenues avec le SCT pour cette seule phase de travail, en plus des nombreuses séances d'analyses préparatoires internes.

Malgré les avancées significatives obtenues et l'engagement soutenu de l'Association dans ce dossier prioritaire, l'AAPPQ est demeurée insatisfaite en ce qui concerne la grille de la méthode à pourcentage diffusée par le SCT.



Projets de loi

Projet de loi 76 : Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public

En octobre 2024, l'AAPPQ a déposé un mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 76, *Loi visant principalement à rehausser la qualité de la construction et à assurer la sécurité du public, notamment par la surveillance de chantier et par l'émission de certification de la conformité*.

Le mémoire de l'AAPPQ recommandait de modifier la loi habilitante afin de ne pas limiter la production d'attestation de conformité au respect des normes de construction, de ne pas définir un seuil minimum d'inspection et de s'inspirer des bonnes pratiques en ce qui concerne les mandats de surveillance. L'Association soulignait également la nécessité de rééquilibrer les responsabilités solidaires prévues dans le Code civil du Québec, afin d'éviter qu'elles ne reposent, dans les faits, de manière disproportionnée sur les architectes.

L'AAPPQ a ensuite été invitée par la Régie du bâtiment du Québec à siéger au comité du Bureau de normalisation du Québec pour l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques de surveillance des travaux et ainsi soutenir la réflexion entourant la rédaction du règlement à venir et portant sur la surveillance. Ces travaux se poursuivent.

[Lire le mémoire](#)



Projet de loi 79 : Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux

L'Association a déposé un mémoire en décembre 2024 auprès de la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre des consultations sur le projet de loi 79, *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux [...] (LCOM)*.

Dans son mémoire, l'AAPPQ recommande que les règles d'attribution des contrats pour les services professionnels en architecture soient harmonisées entre les municipalités et les organismes publics. Cette harmonisation faciliterait la compréhension des modes d'adjudication, leur mise à jour et le développement d'une expertise consolidée des manières de faire au Québec, tant chez les donneurs d'ouvrage que chez les architectes.

[Lire le mémoire](#)



Comité sur la prévention des litiges

L'Association s'implique au sein d'un comité tripartite qu'elle forme avec l'Ordre des architectes du Québec et la Direction du Fonds d'assurance de l'OAQ. Ce comité, mis en place il y a deux ans, se penche sur les enjeux liés au cadre légal, aux processus et pratiques architecturales actuelles et émergentes. Il a pour objectif de documenter l'évolution de la pratique de l'architecture, d'identifier les facteurs de risque et de proposer des actions permettant d'atténuer ces facteurs et de diminuer les coûts associés. En 2025, les travaux de ce comité ont été à l'origine de la formation sur la gestion des risques contractuels offerte en février et de la diffusion d'un guide à ce sujet. Cette activité a rejoint 200 participants.

Formation sur le cheminement de dossiers auprès des comités consultatifs d'urbanisme à Montréal

Dans le cadre d'une entente de service avec la Ville de Montréal, l'AAPPQ a produit des capsules de formation asynchrone visant à former et sensibiliser les architectes, les professionnels en arrondissements ainsi que les membres des comités consultatifs d'urbanisme aux bonnes pratiques de communication et d'analyse de dossiers.

L'objectif de ces capsules est d'améliorer les processus de prise de décision et d'encourager des pratiques plus collaboratives et efficaces dans la gestion des projets urbains.

La formation est disponible sur le site de la [Trousse Qualité](#) du Bureau du design de la Ville de Montréal depuis février 2025. Elle se présente sous la forme de 4 capsules vidéo totalisant environ 60 minutes et est accompagnée d'aide-mémoires pratiques, permettant aux participants de retrouver facilement l'information essentielle. La formation peut être regardée de manière individuelle ou en groupe, ce qui favorise les échanges et l'appropriation des contenus.





Mobilisation de l'industrie québécoise de la construction

L'Association a rejoint un regroupement ad hoc de 19 organisations de l'industrie de la construction, préoccupées par l'impact des tarifs et des contre-tarifs sur l'économie de la construction au Québec. Cette mobilisation a mené à différentes actions, notamment à la publication d'[un communiqué](#) pour réagir au budget déposé par le gouvernement du Québec en mars, à une rencontre au cabinet du premier ministre pour faire valoir nos préoccupations et solutions préconisées, de même qu'avec le SCT et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Table multisectorielle BIM-PCI, comités de pilotage et consultatif

L'AAPPQ a maintenu sa présence à la Table multisectorielle BIM-PCI et à son comité de pilotage. La Table a pour mission d'orienter l'adoption des technologies numériques par l'industrie de la construction, de manière collaborative et inclusive. Le comité de pilotage agit à titre de comité consultatif de la Feuille de route gouvernementale pour le BIM, diffusée en août 2021, mise à jour annuellement et s'échelonnant sur une période de 5 ans, soit jusqu'en mars 2026.

Table de concertation SQI et ateliers de travail

La Table d'échange avec la SQI, à laquelle siège l'AAPPQ, a été un lieu central de discussions au cours de la dernière année, la SQI agissant comme conseillère principale du gouvernement dans la réalisation de son plan québécois des infrastructures (PQI) et de sa stratégie gouvernementale. Plus de 25 rencontres de la Table et de ses sous-groupes de travail ont permis d'aborder une variété d'enjeux : projets de règlements modifiant les modes d'adjudication, abolition du Tarif d'honoraires pour services professionnels rendus au gouvernement, ajustement des critères de sélection, honoraires et livrables pour l'approche BIM, négociation des honoraires et des avenants, évolution du recours à la préfabrication dans les marchés publics, modes collaboratifs dont le RPI, etc. Ces échanges ont alimenté nos discussions et réflexions avec d'autres donneurs d'ouvrage et renforcé nos démarches autour de la commande publique.



Développement de nos activités de relations publiques et gouvernementales

L'Association a créé un poste de conseillère aux relations publiques et gouvernementales. Cette conseillère, entrée en poste au printemps, renforcera notre capacité à mener nos interventions liées aux conditions de pratique de nos membres.

Participation aux consultations de la Régie du bâtiment du Québec

L'Association a été invitée par la RBQ à participer à différentes consultations :

- Comité sur le guide explicatif et les conditions à respecter pour les bâtiments de construction en bois d'œuvre massif encapsulé d'au plus 18 étages
- Comité sur la mise à jour du guide sur l'accessibilité des bâtiments
- Comité sur le guide pour les toitures végétalisées

Délégations et nouveaux comités externes

À la demande de différents organismes, l'AAPPQ délègue des architectes en pratique privée pour siéger, à titre personnel, à différents comités et ainsi mettre de l'avant les enjeux de la pratique privée en architecture :

- Comité du Fonds des architectes sur la prévention des sinistres
- Comité de l'OAQ sur la cartographie des activités de conception

L'AAPPQ a également participé à la création de deux nouveaux comités avec deux organisations impliquées dans la réalisation de projets :

- Comité collaboratif avec l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) concernant le maintien d'actif et la construction dans le domaine scolaire
- Comité collaboratif avec l'Association des manufacturiers de bâtiments modulaires du Québec (AMBMQ)

C

Accompagner les membres
dans leur pratique et l'entrepreneuriat



Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

L'une des priorités de l'Association est de renforcer et de développer les services offerts aux membres, de leur fournir des outils pertinents et de les accompagner sur les enjeux majeurs ayant une incidence sur leur pratique.



Formations, conférences et événements

L'AAPPQ a poursuivi le développement de son offre sur mesure en proposant des webinaires, des formations, des conférences et des activités de réseautage adaptés aux besoins de ses membres. Au total, **12 activités** ont été offertes, réunissant **1 324 participants**.

Cocktail annuel de lancement de Panorama, le magazine numérique de l'AAPPQ

7 novembre 2024

 **186**

Gestion des risques contractuels en collaboration avec le Fonds des architectes et l'OAQ

19 février 2025

 **202**

Le parcours entrepreneurial de l'architecte Partie 2 : Gestion du patrimoine financier des architectes patrons ou associés de firmes en phase de croissance

15 mai 2025

 **92**

Assemblée générale annuelle

21 novembre 2024

 **55**

Intégration de l'intelligence artificielle dans la gestion des talents au sein des firmes d'architecture

27 février 2025

 **48**

Intelligence artificielle générative et architecture

29 mai 2025

 **77**

Construction en maçonnerie porteuse : une solution structurale écoresponsable

28 novembre 2024

 **76**

Le parcours entrepreneurial de l'architecte Partie 1 : considérations financières et stratégiques pour les firmes d'architecture en démarrage

13 mars 2025

 **28**

Marchés publics : fin du Décret et place au nouveau Guide des services d'architecture

12 juin 2025

 **209**

Panel de discussion sur le cheminement de dossiers de projets dans les CCU de Montréal

19 février 2025

 **122**



Colloque

L'architecture face aux crises : repenser le logement et le climat en collaboration avec l'OAQ

19 mars 2025

 **229**

Accompagnement et outils

Conseils et communications

L'AAPPQ reçoit des questions de ses membres sur des enjeux contractuels, de gestion d'entreprise ou d'affaires. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, les questions concernant les ententes de consortiums, les mésententes avec les clients et les interrogations sur l'utilisation du contrat de l'AAPPQ sont récurrentes.

L'AAPPQ collabore également avec des organismes du secteur, notamment l'Ordre des architectes du Québec et la Direction du Fonds d'assurance de l'OAQ, pour répondre à des questions qui concernent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie.

L'AAPPQ diffuse des communications qui permettent aux membres de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association ainsi que sur les activités de collaborateurs et de partenaires. En 2024–2025, **12 InfoMembres** et **44 FlashInfo** ont été diffusés.

Outils

Cette année, l'AAPPQ a mis à jour des outils utiles pour les firmes membres :

Contrats AAPPQ:

- Un contrat standard entre le client et l'architecte, édition mars 2025. Ce contrat est un document normalisé, recommandé par l'AAPPQ, approuvé par l'OAQ et conforme aux particularités juridiques du Québec. Il inclut notamment des conditions générales, une liste de services supplémentaires, une grille d'honoraires de référence ainsi qu'une annexe pour les services rendus dans une approche BIM. Il est accompagné d'un guide, qui reprend chaque page du contrat et propose des précisions et des éléments explicatifs pour bien l'utiliser et mieux le comprendre.
- Un contrat simplifié entre le client et l'architecte : moins complexe et moins long que le contrat standard.
- Ces contrats sont également disponibles en anglais.

Contrat de consortium

Préparé en collaboration avec la Direction du Fonds d'assurance de l'OAQ en 2018, ce modèle de contrat répond aux besoins des entreprises qui rendent des services professionnels au sein d'un consortium.

Pour faire suite à une modification apportée à la *Loi sur la concurrence*, des ajustements ont été apportés aux clauses relatives à la non-sollicitation de membres du personnel.



Avantages négociés

L'AAPPQ offre des avantages négociés à ses membres. Deux ententes avec des courtiers permettent aux bureaux membres de bénéficier de divers produits d'assurance individuels et collectifs. L'Association est signataire d'une entente avec l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) et avec v2com, un fil de presse spécialisé. Elle est aussi partenaire et actionnaire de fdp - gestion privée.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec SAGE Assurances et Rentes collectives. Cette entente permet aux membres de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Elle est offerte aux entreprises qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de fdp - gestion privée, les architectes peuvent bénéficier de services de gestion de patrimoine adaptés à leur réalité : planification financière personnalisée, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, comportent des frais de gestion et des honoraires avantageux.

Assurance entreprise / Assurance responsabilité professionnelle excédentaire / Auto-habitation et cyberrisques

Les membres de l'AAPPQ bénéficient d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés ainsi qu'une assurance cyberrisques. Depuis le printemps 2021, les membres ont également accès à une option d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire, adaptée aux architectes, permettant de compléter les garanties de la Direction du Fonds d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec.

Services AMCQ gratuits

Grâce à ce partenariat, les bureaux membres de l'AAPPQ bénéficient des services gratuits suivants : devis techniques pour les caractéristiques et les matériaux, vérification de plans et devis et validation de fiches techniques et équivalences.

Promotion

Grâce à un partenariat avec v2com, les bureaux membres bénéficient d'un rabais de 20% sur le premier forfait de diffusion sur le fil de presse spécialisé en architecture et design. v2com accompagne les membres pour promouvoir leurs projets auprès du plus important réseau de médias spécialisés afin qu'ils soient publiés dans les meilleures publications en architecture et design au monde.

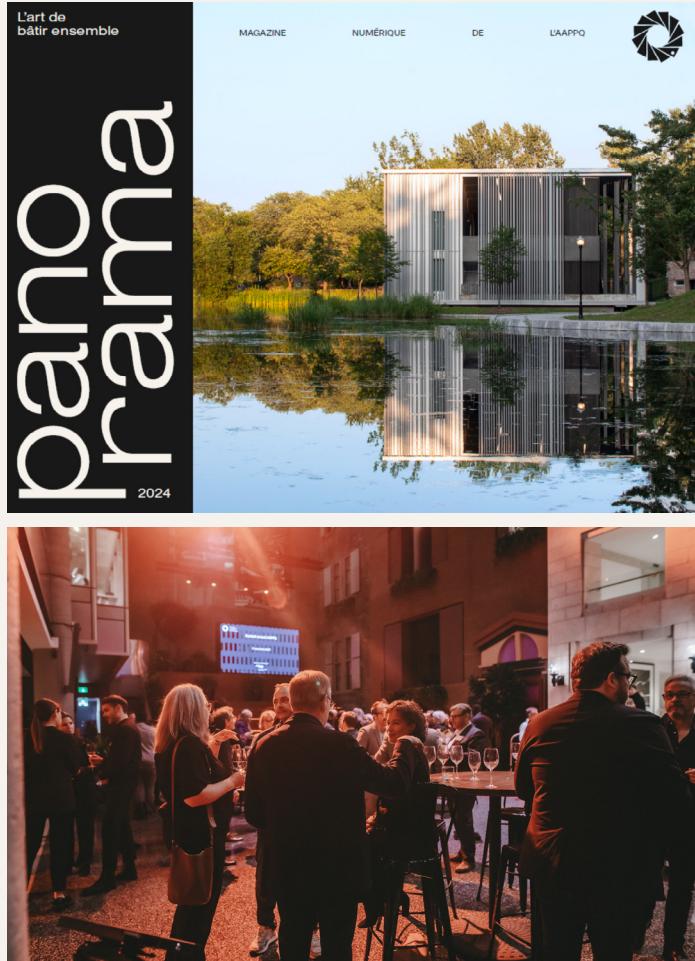
D

Positionner et promouvoir
les membres et leurs expertises



Positionner et promouvoir les membres et leurs expertises

Accompagner et promouvoir les membres et leurs expertises est un axe important du plan stratégique 2023-2026 de l'AAPPQ. Diverses actions ont été mises en œuvre dans cette optique, démontrant le dynamisme de l'Association et de ses membres.



Panorama

2024 marque la deuxième année pour le magazine en format numérique de l'AAPPQ, disponible sur Espace AAPPQ.

Panorama est la vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes membres de l'AAPPQ. Cette publication annuelle présente 25 projets sélectionnés pour leur qualité. L'expérience immersive du format numérique permet de diffuser davantage d'informations et de nombreuses photos des projets. Le magazine présente le parcours exceptionnel du membre honorifique 2024, Claude Cormier, et un entretien avec l'équipe conceptrice du projet sélectionné en page de couverture. On y retrouve également des liens de redirection vers des contenus vidéos complémentaires et les sites web de partenaires.

Le magazine est disponible sur l'Espace AAPPQ, sur tablette et cellulaire pour les [systèmes iOS](#) ou [Android](#), ainsi que sur les [navigateurs web](#). Il a été conçu en collaboration avec Gauthier designers.



Diffusion de la deuxième saison de *C'est quoi tes plans?*

Cette série de balados, composée de 12 épisodes, conçue et produite par l'AAPPQ en collaboration avec Phonique, aborde différents thèmes et enjeux auxquels les architectes sont confrontés, qu'ils soient humains, entrepreneuriaux ou professionnels.

Les thèmes choisis par l'AAPPQ pour cette deuxième année explorent l'écologie et l'économie circulaire, la créativité, le bien-être, l'inclusivité, la préservation du patrimoine, la gestion des talents et des ressources financières. Trois épisodes sont proposés par notre partenaire fdp – gestion privée. La série est disponible sur [Apple Podcasts](#), [Spotify](#) et l'application Espace AAPPQ ([iOS](#) et [Android](#)).

Dossier journal *Les Affaires*

Depuis 7 ans, l'AAPPQ et le journal *Les Affaires* sont partenaires, notamment à travers le dossier spécial **Architecture** publié chaque année en octobre.

Cette collaboration vise à sensibiliser les lecteurs aux retombées économiques, sociales et culturelles d'une architecture de qualité, tout en contribuant aux objectifs de l'AAPPQ : démythifier le travail des firmes d'architecture.

Canaux de communication

Les divers canaux de communication de l'AAPPQ sont des outils importants pour rejoindre les membres, mais aussi pour leur donner davantage de visibilité auprès du grand public et des donneurs d'ouvrage.

Le site web



Visiteurs uniques
42 000

Les pages les plus consultées ont été la page d'accueil avec le moteur de recherche et la page agenda.

Les réseaux sociaux

L'AAPPQ développe sa présence sur les réseaux sociaux :



151
abonnés

↑ + 148 %
en un an



4 003
abonnés

↑ + 37 %
en un an



678
abonnés

↑ + 22 %
en un an



Références au public

L'Association a répondu à 69 demandes de références au cours de l'année 2024–2025.

L'AAPPQ reçoit des demandes de personnes ou d'entreprises qui cherchent une firme d'architectes pour réaliser un projet. Elle analyse le besoin puis elle recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés dans la région concernée. L'AAPPQ s'assure d'une rotation entre les bureaux référencés. Parmi ces requêtes, 46 % concernaient le secteur résidentiel (26 % pour le multilogements; 20 % pour les résidences unifamiliales) et 7 % concernaient le secteur éducatif (garderies et écoles privées).

Réponses aux questions des membres

Elle a répondu aux questions de ses membres :

102

Demandes de membres

- 13 % au sujet du contrat de l'AAPPQ
- 7 % au sujet du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*
- 13 % au sujet de la pratique et de la relation client
- 17 % pour obtenir des documents types
- 10 % au sujet de nos évènements
- 21 % au sujet de l'enquête salariale
- 19 % au sujet de nos services

E

Gouvernance et finances



Gouvernance et finances

Vie associative

La gouvernance et la vie associative, vecteurs de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupent une part importante des activités de l'Association.



Gouvernance

La gouvernance et la vie associative, vecteurs de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, nous permettent de convenir de nos objectifs stratégiques et de nous assurer de les atteindre.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni six fois. Les réunions se tiennent en alternance en personne et en visioconférence. Deux comités, composés de membres du CA, analysent des questions stratégiques et de gouvernance pour élaborer des recommandations. Le *comité de gouvernance, éthique et ressources humaines* s'est réuni cinq fois, notamment pour examiner une disposition des règlements généraux et le *comité d'audit et de stratégie* s'est réuni aussi cinq fois, notamment pour examiner l'évolution de la grille de cotisation.

Assemblée générale des membres

Le 21 novembre, l'AAPPQ tenait son assemblée générale annuelle à laquelle une cinquantaine de personnes ont assisté. En plus des informations sur les finances de l'Association, les membres ont pu prendre connaissance, entre autres, des activités réalisées dans la dernière année et de la progression du plan stratégique 2023-2026. Les élections se sont tenues pour renouveler six postes du CA : Andréanne Dumont (Bisson Fortin architecture + design) et Patricia Pronovost (Anne Carrier Architecture) ont été nouvellement élues ; Audrey Monty (Provencher_Roy), François Paradis (GLCRM Architectes), Nicolas Lemay (Cimaise) et Thomas Gauvin-Brodeur (Leclerc architectes) ont été réélus pour un nouveau mandat de deux ans.

Crédits



Couverture et p. 21

PROMENADE SAMUEL
DE CHAMPLAIN
Daoust Lestage Lizotte Stecker
Photos: © Maxime Brouillet

p. 1

Photo: © MSDL

p. 2

CITÉ ANGUS II
Aedifica
Photo: © David Boyer

p. 3, 9, 10, 15, 20 et 24

*Photos: © Fany Ducharme,
Sylvianne Robini, Maude Desbois,
Emilie_Lapointe et Marili Clark*

p. 4

CAMPUS
TECHNOLOGIQUE Q01
MSDL
Photo: © Stéphane Brügger

p. 5

THÉÂTRE DE LA VERDURE
Lemay
Photo: © Adrien Williams

p. 7 et 28

CENTRE DE SCIENCES
COSMOCITÉ
ARCANES et Cardin Julien
Photos: © Nicolas Trouillard

p. 11 et 17

ÉDIFICE HÉLÈNE-DESMARAIS
DE HEC MONTRÉAL
Provencher_Roy
Photos: © Ema Peter

p. 12

ÉGLISE DE SAINT-VALLIER
Anne Carrier Architecture
Photo: © Adrien Williams

p. 13

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE
LA SEIGNEURIE
Ultra local architectes
Photo: © Paul Dussault

p. 14

ÉCOLE SECONDAIRE
DE LA NOUVELLE ÈRE
BBBL et JLPa
Photo: © N. Springer

p. 18 et 23

ACCÉSIBILITÉ STATION
JOLICOEUR
COEX Architecture
Photos: © Vincent Brillant

p. 19

CENTRE DE DISTRIBUTION
METRO
GKC Architecture et design
Photo: © Adrien Williams

p. 27

PAVILLON DE RECHERCHE
ET D'INNOVATION EN FORêt
BORÉALE
CEDFOB et STGM Architecture
Photo: © Alexandre Guérin

p. 29 et 30

BIBLIOTHÈQUE ASSEM NAT
STGM Architecture
Photos: © Stéphane Groleau

Direction et rédaction

LYNE PARENT ET
ADRIENNE PILON

Design

KAKEE



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

aappq@aappq.qc.ca

aappq.qc.ca